



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

# Le SINP et le Système d'Information de la Biodiversité

Vers un schéma national de données de biodiversité

Laurent PONCET - UMS PatriNat (AFB-CNRS-MNHN)

François HISSEL - DSOD (AFB/DRED)

Journées techniques du SINP - 21 mars 2019 - Paris

# Trois systèmes de données publiques

---



# Systeme d'information Biodiversité (SIB)

- Défini comme une **plateforme fédérative des SI** concourant au système des données publiques sur la biodiversité
- Un périmètre large : **usage, pressions, état, impacts, réponses**
- Objectif de **cohérence et de décloisonnement** des données disponibles dans chaque SI

Usages

Pressions

État

Impacts

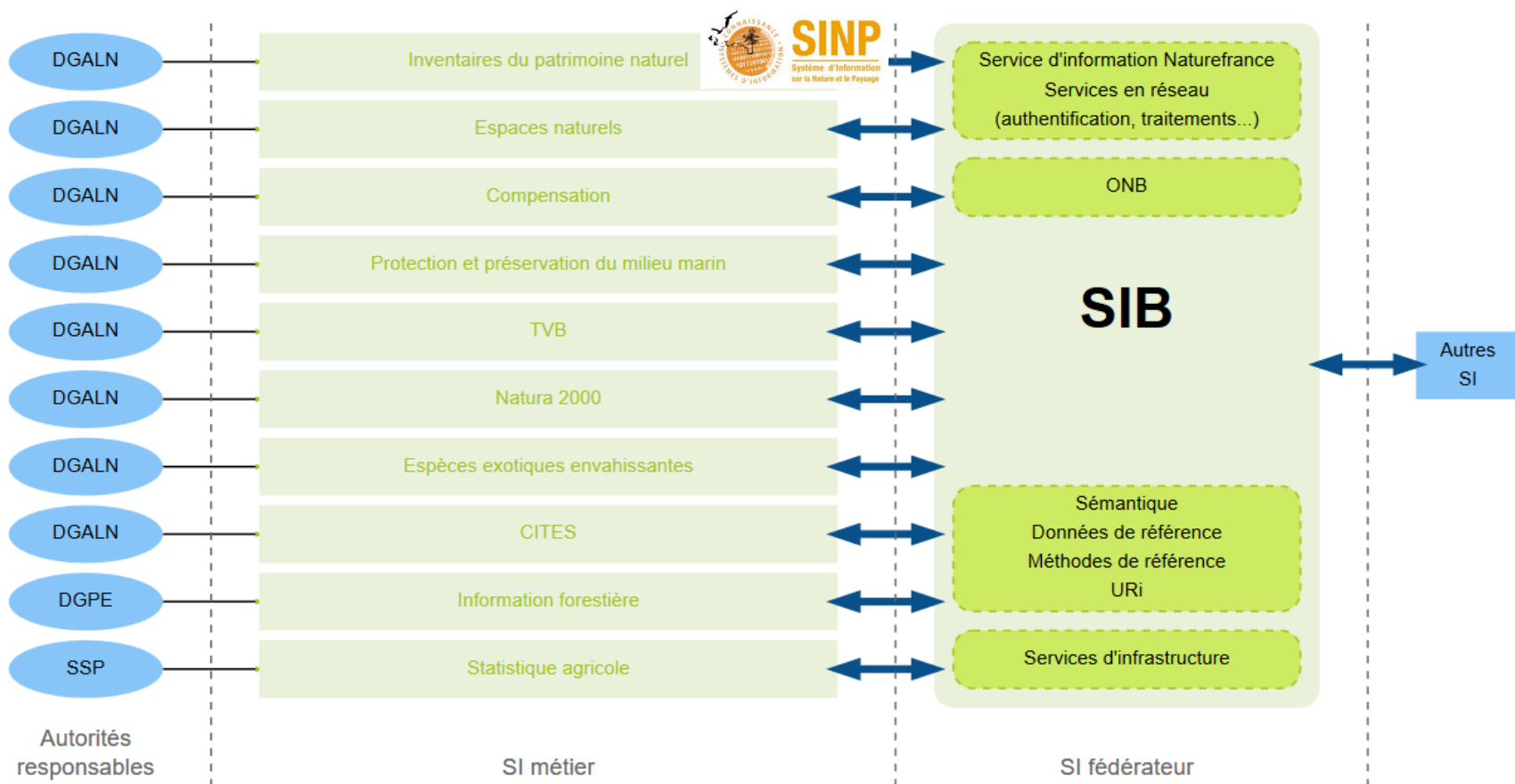
Réponses

# Une organisation revisitée et « responsabilisante »



- Des **systèmes d'information métier**
  - Piloté par un **ministère responsable de la politique publique**
  - **Objectifs** : produire, gérer, transformer, utiliser la donnée pour la mise en œuvre de la politique publique
  - **Un schéma de données** : responsabilités de production de la donnée, gouvernance
- Le **système d'information fédérateur**
  - **Objectifs** : garantir la qualité, la cohérence de la donnée ; faciliter la transmission et la diffusion ; partager des services avec d'autres SI des politiques publiques
  - **Un schéma de données national** : périmètre, gouvernance, services communs, méthodes et données de référence

# Un SI voulu comme fédérateur



# Les documents fondateurs

- Un schéma national de données Biodiversité (SNDB)
  - **Arrêté par le ministère en charge de l'écologie**, après consultation des ministères chargés de la mer, des pêches maritimes et de la santé
  - Proposé par l'AFB, après **concertation avec les parties prenantes**
  - **Définit les modalités de contribution des entités publiques au SIB**
  - Fixe : le **périmètre**, la **gouvernance**, la **composition & modalités d'approbation de son référentiel technique** (les données de référence, des dictionnaires de données, des scénarios d'échanges et des méthodes ou protocoles...)
- Des schémas de données annexes
  - Élaborés par les autorités responsables des **SI métiers** concernés
  - **Publiés au bulletin officiel**, après consultation des ministères concernés
  - Fixent : le **périmètre**, la **gouvernance**, les **responsabilités** en termes de production de données

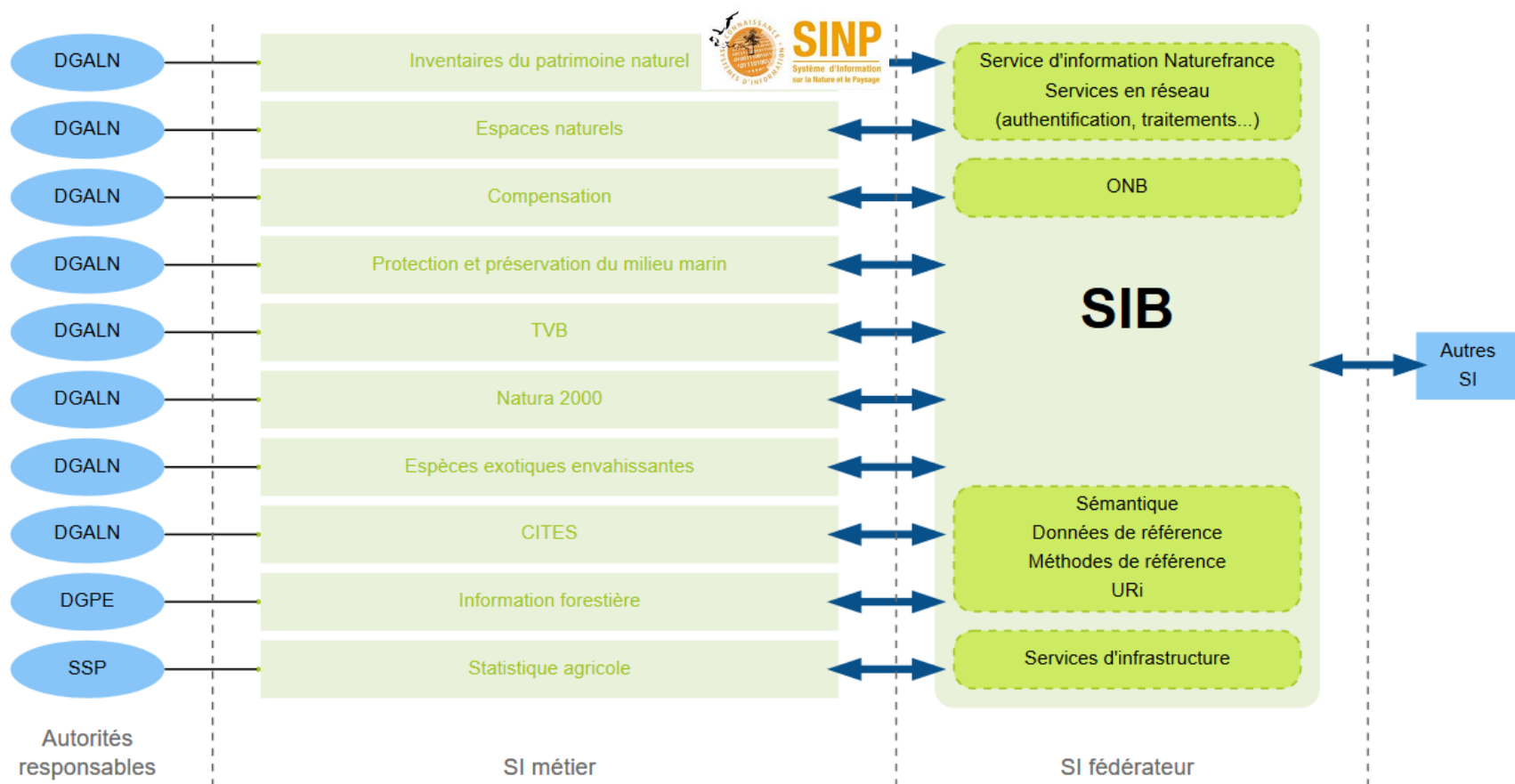
# Les documents fondateurs



## Une charte d'adhésion

- Concerne la contribution volontaire au SIB ou aux SI des politiques publiques
- Fixe les conditions de la contribution au SIB ou aux SI des politiques publiques, d'utilisation de ses services, les modalités de partage et de diffusion des données
- Peut être complétée par des dispositions propres aux SI métiers
- Traduit un engagement respectif de l'État et du contributeur
- Est co-construit conjointement avec le CNB
- La déclaration des données pour la biodiversité en constitue un préambule

# Un SI voulu comme fédérateur





# Les systèmes d'information métier

25 systèmes d'information métier sous l'autorité de diverses administrations, associés aux politiques publiques suivantes :

1. le SI sur la **nature et les paysages**,
2. le SI sur **les espaces réglementés** au titre du patrimoine naturel,
3. le SI de la **compensation**,
4. le SI de la **planification de la Directive cadre sur l'eau**,
5. le SI sur les **aides et redevances du domaine de l'eau**
6. le SI de la **directive-cadre « stratégie pour le milieu marin »**,
7. le SI des **trames vertes et bleues**,
8. le SI des **plans nationaux d'action** ,
9. le SI sur les **espèces exotiques envahissantes**,
10. le SI de la **CITES**,
11. le SI sur **l'accès et le partage des avantages**,

# Les systèmes d'information métier

12. le SI Natura 2000,
13. le SI des contrôles de police de l'eau et de la nature,
14. le SI de la chasse,
15. le SI de la pêche en eau douce,
16. le SI des récifs coralliens et mangroves,
17. le SI sur les aires marines protégées,
18. le SI de la réglementation des usages de l'eau,
19. le SI des installations classées pour la protection de l'env.
20. le SI sur les installations de production d'énergie renouvelables,
21. le SI des études d'impact sur l'environnement,
22. le SI des paysages ,
23. le SI des pêches et de l'aquaculture,
24. le SI de la statistique agricole,
25. le SI de l'inventaire forestier national.

# Les systèmes d'information métier



Pour chacun d'eux, l'autorité responsable établit et publie un schéma de données annexe qui définit :

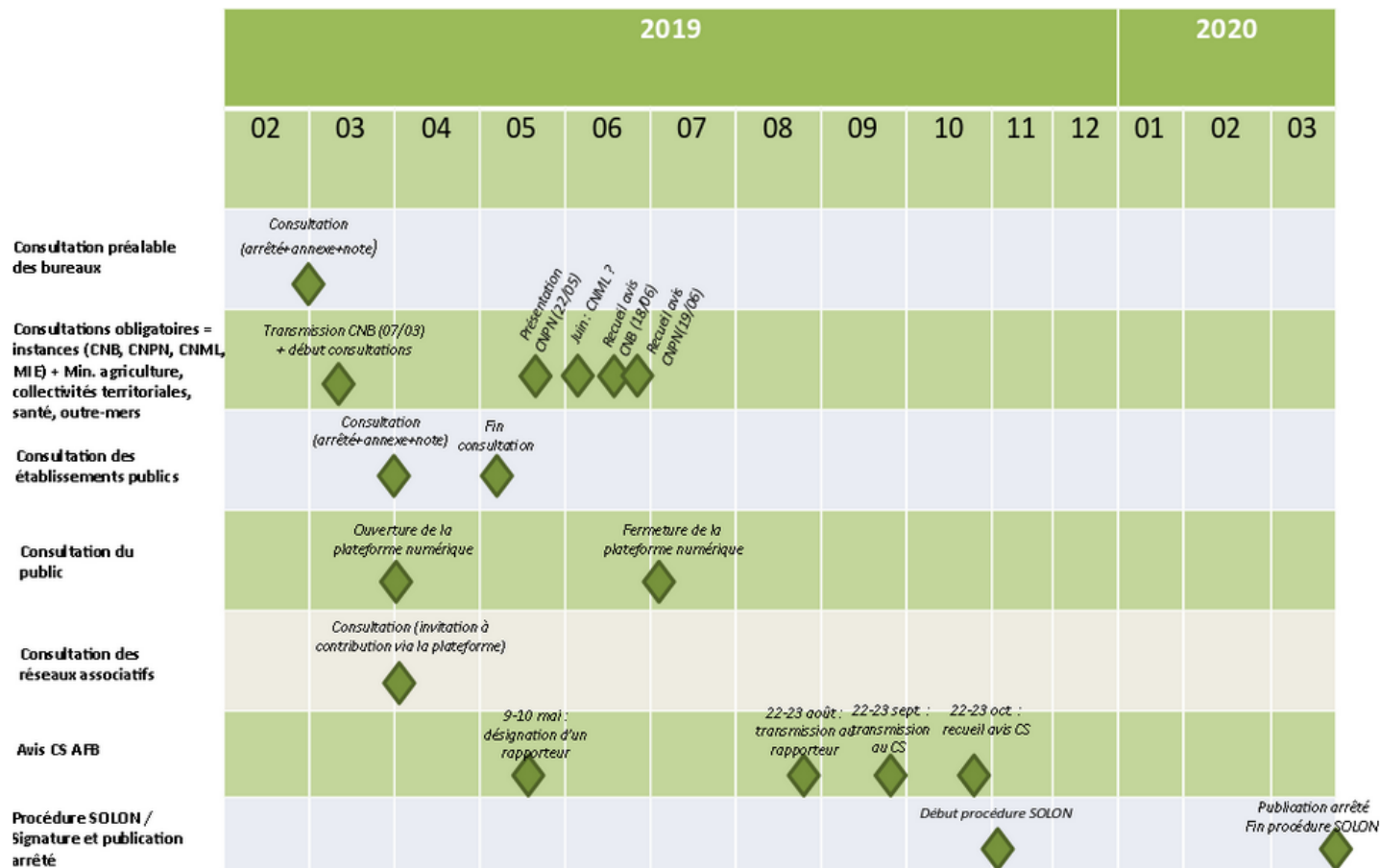
- le périmètre du SI
- la contribution en données au SIB
- les règles de gouvernance
- les méthodes/règles de production
- l'organisation liée à la gestion des données

# La valorisation des données

- L'observatoire national de la biodiversité
  - analyse et valorise les données,
  - contribue au suivi de la mise en œuvre de la SNB et à l'évaluation de l'effet des politiques de biodiversité
  - agit de concert avec un réseau d'observatoires territoriaux de la biodiversité
- NatureFrance
  - organise la diffusion des données fédérées par le SIB
  - s'appuie sur les services actuels de diffusion de l'information, et notamment l'INPN
  - marque gérée par l'AFB qui identifie les productions issues des données du SIB : bulletins de données, portail Web, synthèses, atlas,...



# Le calendrier des consultations





MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

# Le SINP et le Système d'Information de la Biodiversité

Vers un schéma national de données de biodiversité

Laurent PONCET - UMS PatriNat (AFB-CNRS-MNHN)

François HISSEL - DSOD (AFB/DRED)

Journées techniques du SINP - 21 mars 2019 - Paris